

**DIEZE**Version 5 / F  
102000001855

1/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	DIEZE
Code du produit (UVP)	05925517
Utilisation	Herbicide
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : <a href="mailto:fds-france@bayercropscience.com">fds-france@bayercropscience.com</a>
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif par inhalation et par ingestion.  
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)  
Mécoprop-p/Bromoxynil/Diflufenican 240:140:12 g/l

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Mecoprop-P-ethylhexyl ester	71526-69-7 275-596-0	Xn, N	R22, R43, R50/53	37,70
Bromoxynil octanoate	1689-99-2 216-885-3	T, N	R22, R23, R43, R63, R50/53	20,40
Diflufenican	83164-33-4		R52/53	1,10
Heptyl acetate	90438-79-2	N	R51/53, R66, R67	> 2,50 - < 25,00
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8	Xi	R38, R41	> 1,00 - < 5,00

**DIEZE**Version 5 / F  
102000001855

2/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010

Polyarylphénol éthoxylé	99734-09-5		R52/53	> 1,00 - < 25,00
2-Ethylhexanol	104-76-7 203-234-3	Xi	R36/38	> 1,00 - < 20,00
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1	T	R61, R36/37/38	> 1,00 - < 20,00

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Avis aux médecins****Symptômes**

Local: Sensibilisation, Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

**Symptômes**

Systémique: Lassitude, soif, sueurs, anxiété, hyperventilation, Tachycardie, muscle rigidité, hyperthermie, Vomissements, Douleur abdominale, Ataxie, Anorexie, lésions hépatiques, acidose, Hypotension, Collapsus de la pression artérielle, Toux, Insuffisance respiratoire, Nausée, Diarrhée, rhabdomyolyse, Somnolence, Coma, Convulsions

**Traitement**

Traitement local :  
Traitement initial : symptomatique.

**Traitement**

Traitement systémique :  
Traitement initial : symptomatique.  
Surveiller attentivement les fonctions hépatiques.  
Surveiller attentivement les fonctions rénales.  
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de



## DIEZE

Version 5 / F  
102000001855

3/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010

soude.

Une diurèse alcaline forcée et une hémodialyse peuvent être envisagées.

En cas d'hyperthermie, un refroidissement physique est envisageable ; en cas de rigidité musculaire, des décontractants musculaires associés à une mise sous respiration artificielle peuvent contrecarrer l'hyperthermie.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.

Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Conservé dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

**DIEZE**Version 5 / F  
10200001855

4/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Éviter une exposition directe au soleil.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	0,31 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Diflufenican	83164-33-4	1,1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	19 ppm (TWA)		OES BCS*
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	40 mg/m <sup>3</sup> / 10 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	80 mg/m <sup>3</sup> / 20 ppm (VLE)	12 2009	EU ELV

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains**

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils

**DIEZE**Version 5 / F  
102000001855

5/10

Date de révision: 24.08.2010

Date d'impression: 25.08.2010

---

	sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide
Couleur	ambre

**Données de sécurité**

pH	4,2 à 1 % émulsion dans l'eau
Point d'éclair	77 °C
Température d'inflammabilité	260 °C
Densité	env. 1,08 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable
Tension superficielle	31,3 mN/m

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.

---

**DIEZE**Version 5 / F  
10200001855

6/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 429 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 1,0 - < 5,0 mg/l Durée d'exposition: 4 h Irritant pour les voies respiratoires. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation de la peau	Irritant pour la peau. (lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Sensibilisation	Sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,22 mg/l Durée d'exposition: 96 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnie) 420 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique mécoprop.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	(Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,046 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 0,24 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.
Toxicité pour les plantes aquatiques	(Navicula pelliculosa) 0,043 mg/l Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)) 0,073 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.

**DIEZE**Version 5 / F  
102000001855

7/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010Toxicité pour les plantes  
aquatiques

CE50 (Scenedesmus subspicatus) 0,00025 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BROMOXYNIL OCTANOATE SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL OCTANOATE SOLUTION)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL OCTANOATE SOLUTION )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**DIEZE**Version 5 / F  
102000001855

8/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010**Etiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

|| Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Mécoprop-P
- Bromoxynil
- Diflufenican
- N-Méthyl-2-pyrrolidone

Symbole(s)

|| T  
|| NToxique  
Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

|| R20/22  
|| R37/38  
|| R43  
|| R50/53  
|| R61Nocif par inhalation et par ingestion.  
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Phrase(s) S

|| S24  
|| S35  
  
|| S37  
|| S53  
|| S57Éviter le contact avec la peau.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Porter des gants appropriés.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.**Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Symbole(s)

T  
NToxique  
Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R20/22  
R37/38  
R43  
R50/53  
  
R61Nocif par inhalation et par ingestion.  
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



**DIEZE**Version 5 / F  
102000001855

9/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010

Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S53	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

## Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

## Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Rubrique n° 1432 : Stockage de liquides inflammables

## Maladies professionnelles

## Tableau(x) Numéro(s) :

14	Affections: nitro, pentachloro-phénols, phénates, dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

## Prévention médicale

## Code du Travail :

Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

## Prévention médicale

Art. R. 231-56-12 : Les femmes enceintes et les femmes allaitantes ne peuvent être affectées ou maintenues à des postes de travail les exposant à des agents classés toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2.

---

**16. AUTRES DONNÉES****Autres informations**

## Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



## DIEZE

Version 5 / F  
102000001855

10/10

Date de révision: 24.08.2010  
Date d'impression: 25.08.2010

R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.